



## LES COULISSES N°9 ACCORD CADRE

Condamné pour 4 ans avec un mauvais accord !

**Une négociation... vraiment ?**

**Un accord prolongé d'un an mais à quel prix pour les personnels ?**

Pendant plusieurs mois, les organisations syndicales ont négocié un accord-cadre qui structurera, pour les 4 années à venir, l'emploi, les promotions, les parcours professionnels et la reconnaissance salariale à la CDC.

**Notre responsabilité : vous dire ce qui a réellement été obtenu... et ce qui pose toujours problème.**

**Ce que l'on a obtenu mais qui reste largement insuffisant :**

- **Le barème mobilité versé en une seule fois** : Une avancée concrète pour les collègues !
- **Un dispositif inflation pour tous** : La DRH propose d'étendre la GERI (*dispositif inflation pour les salariés obtenu par la CFE-CGC*) à l'ensemble des fonctionnaires, qui ne bénéficient plus de la GIPA.
- **Des seuils minimum d'augmentation de PFT en euros**, pour les avancements de grade et de promotion et en fonction des catégories.
- **Un référentiel des emplois-compétences** amélioré qui soit un outil puissant au service de tous les agents.
- **Une analyse prospective de l'évolution des emplois et compétences** sur toutes les familles de métiers.
- **Une aide à la recherche de logement pour les apprentis** : un engagement de la DRH !

**Les points durs qui vont peser sur les personnels :**

- **Un plafond d'emploi en baisse**, avec une alerte forte sur certaines filières (GOPC, RH) ;  
Moins d'effectifs = plus de charge... ;
- **Aucune maîtrise réelle de la charge de travail**, avec une masse salariale verrouillée ;
- **Pas de garantie d'augmentation individuelle** malgré les résultats de la CDC et l'engagement des équipes ;  
STOP aux années blanches successives ;
- **Une stratégie de recrutement qui entérine le statu quo** ;  
Taux de fonctionnaires inférieur à 50%, précarisation des détachés, niveau élevé des contrats CDP ;
- **Des taux de promotion et d'avancement en recul** ;  
Moins de place pour les promotions au choix et les examens professionnels des catégories C et B ;
- **Un processus de promotion toujours incompatible avec celui de la mobilité** ;  
Toujours pas de classement EP qui permettrait pourtant de maintenir son "rang" lors d'une mobilité ;
- **Un dispositif inflation traité par des primes ponctuelles** ;  
Pas de revalorisation pérenne signifie pas de compensation dans le temps ;
- **Des leviers de rémunération exclusivement "à la main du manager"** ;  
Les garanties "bas salaire" et "inflation" devraient être automatiques ;
- **Des dispositifs en faveur des seniors très insatisfaisants** ;  
Pas d'adaptation des conditions de travail, aucun dispositif de cessation anticipée d'activité, une retraite progressive peu attractive, pas de mécénat de compétences.

**Pas de garanties, pas de reconnaissance, pas de signature !**

En l'état, le **décrochage des rémunérations** va se poursuivre, sans **aucune amélioration** sur les perspectives de carrières, la reconnaissance et les conditions de travail.

**Sans alignement** entre discours, pratiques managériales et conditions de travail, **il n'y aura ni protection, ni fierté durable, ni performance collective.**

**Refuser un mauvais accord, c'est protéger les personnels :**

**La CFE-CGC l'assume !**